



Ensemble pour **Villers**

# Questionnaire Natagora

---

## Réponse de la liste Ensemble pour Villers

### Commune de Villers-la-Ville

Voici la réponse du groupe Ensemble pour Villers à vos 8 questions. Plutôt que de répondre question par question, nous avons préféré y répondre par un texte suivi présentant notre **volonté d'action pour la conservation de la nature et de la biodiversité**, en l'insérant dans notre **philosophie de participation et de collaboration** entre les autorités communales et les associations, groupements et citoyens concernés.

Si l'électeur nous fait confiance, nous allons concrétiser cette démarche participative et collaborative par l'intensification du travail de concertation et de collaboration avec les associations locales de protection de l'environnement (CADEV, Natagora, le CRIE, les jardins partagés, la Commission Chemins et Sentiers, etc..) qui nous semble indispensable.

Ensemble pour Villers estime que les questions de l'environnement, de la biodiversité, de la lutte pour le climat et de la durabilité sont des **préoccupations transversales** qui doivent être présentes à chaque étape de l'action politique. Ce ne sont pas quelques points annexes dans un programme électoral que l'on brandit pour se donner bonne conscience. Elles doivent constituer la toile de fond, le crible par lequel tous les projets et tous les investissements doivent être analysés, faute de quoi, l'action politique perd tout son sens de préparation de l'avenir.

Nos **priorités** en matière de conservation de la nature s'orientent selon plusieurs **axes**.

Le premier concerne la **préservation du caractère rural de notre commune agricole et boisée**. Nous voulons **limiter l'urbanisation** des espaces entre les villages et promouvoir le regroupement de l'habitat dans les centres de villages, afin de préserver les espaces naturels entre ceux-ci.

Le deuxième axe est celui de la **préservation et de la réhabilitation des espaces naturels préexistants** (points d'eau, mares temporaires ou non, prairies humides, ...). Nous voulons étudier l'instauration de **corridors de migration** pour permettre à la faune sauvage (oiseaux, batraciens, mammifères) de relier les espaces protégés entre eux.

S'il est essentiel de maintenir des **espaces protégés** à l'abri d'une présence humaine régulière, nous pensons aussi qu'il faut **intensifier la sensibilisation citoyenne** à la nature par des visites guidées régulières des certaines de ces « réserves protégées ».

**L'amélioration de la qualité des eaux de surface** (cours d'eau) fait partie de cet axe de priorité qui sera soutenu par la finalisation la plus rapide possible **du réseau d'égouts**, l'incitation des propriétaires à s'y raccorder et un indispensable travail en **partenariat** avec les associations locales et les acteurs régionaux du « contrat-rivières ».

**La sensibilisation et la formation des citoyens est notre troisième axe de priorité**, afin de faire des villersois des **citoyens-acteurs** de la conservation de la nature, notamment vis-à-vis de l'utilisation des pesticides, du retour de la nature sauvage dans les jardins ou encore du développement de la biodiversité végétale et animale (insectes pollinisateurs). Les citoyens sensibilisés et formés pourront devenir des collaborateurs privilégiés de la lutte pour la propreté publique, contre les dépôts sauvages et les autres incivilités, et pour le développement d'espaces verts proches des habitations ou la lutte contre les plantes invasives (renouées du Japon, balsamines de l'Himalaya, etc.). La sensibilisation permettra également d'intensifier et d'élargir le fauchage tardif mis en place par la majorité précédente, mais aussi de trouver des accords avec les agriculteurs de l'entité afin de restaurer les bords de champs en plantant des haies composées d'espèces indigènes ce qui fait partie des priorités de Ensemble pour Villers.

**Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**, une promesse non tenue de la majorité sortante, sera mis en place par Ensemble pour Villers, si l'électeur nous fait confiance le 14 octobre. La réalisation de ce PCDN est l'occasion d'organiser les **échanges d'idées** entre amoureux de la nature, pêcheurs, chasseurs et agriculteurs et de **prendre les décisions indispensables** pour agir sur la préservation et la restauration de la biodiversité sur le territoire communal en partenariat avec les autorités. Nous souhaitons y accorder une attention particulière à la **pollution lumineuse** autour des bâtiments publics et le long des voiries et qui perturbe la faune sauvage nocturne. L'étude de la luminosité a déjà été réalisée dans d'autres communes du BW. Elle permet d'améliorer les conditions de vie de la faune sauvage mais également de réaliser des économies d'électricité et donc financières pour la commune.

La lutte que nous entendons mener pour ralentir la perte de biodiversité tant en faune qu'en flore ne peut se passer d'une **politique énergique de protection et de restauration du maillage écologique**. La **restauration d'habitats naturels** protégés sous la forme de haies vives, aux essences indigènes permettra d'offrir aux oiseaux habitat et nourriture et restaurera la biodiversité. Ceci doit se faire par de l'information et de la sensibilisation des agriculteurs et des habitants pour qu'ils replantent toutes sortes d'arbres et arbustes afin de restaurer la biodiversité.

Les **agriculteurs** sont des acteurs primordiaux dans cette politique de restauration. Dans une commune où la plupart d'entre eux travaillent de manière conventionnelle, nous ne pouvons faire l'économie de leur **sensibilisation** en leur montrant les avantages que les **haies vives** représentent en termes de biodiversité mais également de lutte contre l'érosion des sols, les coulées de boues et les inondations. Dans ce sens nous adapterons le guide communal d'urbanisme afin de favoriser le maintien de haies vives indigènes. Nous voulons encourager agriculteurs et particuliers à intensifier leurs plantations aux abords des champs de cultures tant pour permettre à la faune sauvage d'y trouver refuge que pour ralentir l'érosion des sols aux endroits susceptibles d'être touchés par des coulées de boue ou des inondations en cas de fortes pluies. Cette forme de **maillage écologique** doit également aider la faune sauvage à passer d'une zone protégée à une autre. Dans cette optique, nous souhaitons préserver le caractère sauvage et naturel des **anciennes carrières d'extraction de sable** et éviter leur transformation en zone d'habitat.

La **gestion différenciée des bords de voiries** qui a été initiée par la majorité sortante doit être intensifiée, partout où l'autorité communale s'exerce, conformément aux prescrits légaux qui interdisent l'usage de pesticides dans tous les espaces verts publics. Elle passe par une

**communication plus claire et intensive vers les citoyens et par une formation spécifique du personnel du service travaux**, afin que ceux-ci deviennent des acteurs convaincus de ces mesures de protection. Les cimetières sont des endroits propices à l'apprentissage de ces méthodes naturelles sans pulvérisation d'herbicides et en modifiant les allées de graviers pour des pelouses.

Nous désirons avant tout améliorer l'écoute et la participation citoyenne dans la mise en œuvre de cette gestion différenciée de certains espaces communaux.

Le nouveau code de Développement Territorial (CoDT), permet de définir une politique d'aménagement et de structuration du territoire d'une commune. Il n'a pas vu le jour sous la majorité sortante. Ce code ne se focalise pas exclusivement sur les aspects de protection de l'environnement et de la faune, mais nous nous attacherons ici à ne répondre que sur les aspects de protection de l'environnement et de maillage écologique. Dans la commune de Villers la ville qui possède des réserves naturelles protégées et peu accessibles au public, nous nous engageons à analyser et promouvoir la création de corridors protégés/naturels afin de relier les espaces sauvages entre eux, de conserver cette biodiversité végétale et animale, et d'éviter leur cantonnement aux seules zones protégées. Ensemble pour Villers s'engage à revoir ce schéma de développement en tenant compte des zones écologiques d'intérêt afin de parfaire le maillage écologique de l'entité. En toute cohérence avec ceci, la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire font donc partie de nos priorités.

En conséquence, il est clair que la carte du réseau écologique doit être une référence du département urbanisme de la commune, afin de maintenir une cohérence entre les zones protégées de la commune – y compris les corridors naturels – et l'urbanisation des centres de villages.

Pour Ensemble pour Villers, la commune se doit de montrer l'exemple. Les autorités se doivent dès lors d'être à l'avant-garde des mesures de protection de la biodiversité en favorisant les aménagements nécessaires dans ses constructions et rénovations. Il nous semble tout autant naturel qu'impératif de renforcer les mesures de protection pour toute une série d'animaux qui trouvent refuge et/vivent dans ou sur les bâtiments publics, dont le château d'eau de Sart-Dames-Avelines, ou les édifices religieux. Nous nous engageons à communiquer largement sur l'utilité de protéger les espèces vivants sur ou à proximité de ces bâtiments. Et à s'assurer que le service travaux de la commune montre l'exemple en la matière. Une collaboration avec les fabriques d'églises sera entreprise en vue d'aménager les combles et clochers de nos églises pour y attirer des rapaces nicheurs ou des chauves-souris.

L'administration communale et en particulier le service urbanisme doivent compléter l'inventaire des zones humides, comme par exemple les fonds de vallées, jouant le rôle de bassin d'orage naturel et des zones refuges pour la biodiversité, sur tout le territoire de la commune et les intégrer à la carte écologique du Schéma de développement communal. L'agrandissement des réserves naturelles déjà existantes sera envisagé en concertation avec les associations et personnes concernées, aux abords des zones sauvages déjà protégées et des zones Natura2000, notamment pour former des corridors entre deux zones protégées.

Nous sommes conscients que certains citoyens sont favorables à la chasse et que certains chasseurs font un travail sérieux de gestion sur leur territoire de chasse. Nous voulons soutenir leurs efforts en établissant avec eux un cahier des charges strict interdisant le nourrissage du gibier ainsi que le lâcher

de petit gibier pour le seul plaisir des chasseurs. Les lâchers massifs de petits gibiers (faisans, canards, et autres espèces chassables) doivent se limiter au cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes, au sens légal et de manière combinée à des efforts d'amélioration de leur biotope, idéalement en suivant les conseils cynégétiques appropriés.